



## AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 11 août 2020, à 19h30, statuera à huis clos sur ces demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements :

**Emplacement : 210, rue Champlain (lot 5 216 070)**

**Implantation d'une thermopompe**

**Nature et effet de la demande :**

Permettre l'installation d'une thermopompe à une distance de 1,52 mètres de la ligne de lot alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance minimale de 3 mètres avec toute ligne de lot.

**Emplacement : 190, rue Lalonde (lot 2 047 439)**

**Marge latérale nord**

**Nature et effet de la demande :**

Régulariser la marge latérale nord du bâtiment principal de 1,89 mètres en zone H-22 alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge latérale minimale de 4,5 mètres dans cette zone.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, le Conseil municipal a décidé, par résolution adoptée, de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite. Pour ce faire, vous êtes invités à vous faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant vos commentaires et questions **au plus tard le 10 août 2020** par courriel à [cprimeau@ville.lescedres.qc.ca](mailto:cprimeau@ville.lescedres.qc.ca) ou par la poste au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, Québec, J7T 1A1.

Toutes vos question et commentaires seront entendus par le Conseil lors de ladite séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 27<sup>e</sup> jour de juillet 2020.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Secrétaire trésorier



---

## Certificat de publication

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les demandes de dérogations mineures pour l'implantation d'une thermopompe au 210, rue Champlain pour le lot 5 216 070 et pour la marge latérale nord au 190, rue Lalonde pour le lot 2 047 439 aux deux endroits désignés par le Conseil en date du 27 juillet 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Secrétaire trésorier